



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS

**FORCE OUVRIÈRE du TARN**

70 avenue François Verdier 81000 ALBI

Tél : 05 63 54 13 74

E-mail : [udfo81@orange.fr](mailto:udfo81@orange.fr)

E.B./20.173

Madame la Préfète du Tarn

Place de la préfecture

81013 ALBI Cedex 9

Albi le 28 avril 2020

Lettre ouverte à Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Suites aux conversations et courriers que nous avons échangés au cours de ces dernières semaines, nous adressons cette lettre ouverte.

Le Président de la République a annoncé le 13 avril dans son allocution la réouverture des crèches et des établissements scolaires à partir du 11 mai. Et, à quelques jours de cette date, aucune réponse du gouvernement aux personnels enseignants, aux personnels territoriaux, aux parents d'élèves, aux mairies au sujet des conditions sanitaires de cette rentrée. Pire, ce jour, dans un avis du 20 avril publié ce jour, le conseil scientifique réaffirme que la population des 15 millions d'élèves et d'étudiants en milieu scolaire ou universitaire est exposée " à un fort risque de contamination et peut représenter un vecteur de contamination vers les personnes plus âgées. Les milieux scolaires et universitaires sont des lieux à risques important de contamination". Dans ce même avis, le conseil scientifique indique que "le risque de transmission (du virus) est important dans les lieux de regroupement massifs que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes." C'est la raison pour laquelle il "propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre".

Pour l'Union Départementale FO, sans dépistage systématique de tous les personnels et élèves, sans toutes les mesures et moyens de protection nécessaires (notamment les masques FFP2, gel hydro alcoolique, gants, blouses, lunettes, points d'eau à hauteur des besoins, désinfection totale des locaux...), il ne saurait y avoir de reprise des cours.

Par ailleurs, comment peut-on parler de maintenir le confinement le plus strict, interdire réunions et rassemblements, supprimer toutes les manifestations culturelles... et dans le même temps imposer la reprise de l'activité et la réouverture des crèches, des écoles, des collèges et des lycées... Sans doute faut-il que les enfants puissent être gardés pour que les entreprises recommencent à fonctionner ?

Parce que c'est de cela qu'il s'agit à la lecture de la suite de l'avis du conseil scientifique qui pourtant "prend acte de la décision politique" de la réouverture des crèches et

établissements scolaires à compter du 11 mai, notamment au regard de considérants économiques.

Et c'est pour cela que le gouvernement décide d'adopter, dans le cadre de la loi d'état d'urgence, l'ordonnance du 15 avril 2020 imposant aux salariés du privé en ASA jusqu'à 10 jours de congé de RTT à partir du 1er mai ! Et c'est pour cela que certaines administrations s'adressent à leurs agents en ASA en les informant qu'à partir du 1er mai, s'ils ne reprennent pas le travail, ils se verront positionner en chômage technique pour garde d'enfants entraînant ainsi la perte de leurs cotisations sociales et retraite !

Certes, notre département est, pour le moment, épargné en comparaison aux départements du nord de la France mais nos syndicats FO nous indiquent la dégradation dans les établissements hospitaliers (CH, EHPAD, médico-sociaux...) : les agents, qui ne ménagent pas leurs efforts, sont exténués... Le manque de poste est flagrant et conduit à la dégradation dramatique des conditions de travail. En effet, les contraintes d'organisation du travail liée à la situation sanitaire aggravée par les suppressions de postes bouleversent le quotidien des agents qui craignent qu'il n'y ait pas de retour à la normale après : vous comprenez pourquoi FO considère la décision de rouvrir les écoles le 11 mai irresponsable.

Madame la Préfète, dans votre courrier du 31 mars, vous nous indiquez que « dans le cas de la poursuite des activités, l'application stricte des gestes barrières et de distanciation protège les salariés des risques de contagion sur leur lieu de travail. Il appartient à chacun, de manière responsable, de les mettre en œuvre rigoureusement. ». Nous vous rappelons que le code du travail est très strict en la matière : l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.

A ce titre, l'Union Départementale FO ne peut accepter votre réponse : il ne s'agit pas seulement d'une obligation de moyens mais bien de résultats.

De la même manière, nous ne saurions nous contenter de masques textiles lavables pour tous les salariés. Le code du travail ne fait mention que de masques FFP2.

Enfin, dans votre courrier, vous « (saluez) avec reconnaissance l'engagement des travailleurs qui assurent le plan de continuité de l'activité économique de notre pays, ceux qui au sein de l'Etat gèrent activement la crise aux dépens de leur vie privée, et ceux bien sûr qui prodiguent leurs soins aux malades avec une endurance exemplaire ». Madame la Préfète, la seule reconnaissance possible dans cette situation de crise sanitaire serait comme l'a indiqué la Commission Exécutive de la CGT-FO que « soit annoncé dans l'immédiat le renoncement au projet de réforme des retraites, à la réforme de l'assurance chômage, à celle de la transformation de la fonction publique et, en particulier, à la réforme « ma santé 2022. (...) l'arrêt des suppressions d'emplois et de services dans la Fonction publique. (... et) la mise en œuvre d'un véritable plan de reconsidération et de revalorisation des agents du service public ainsi que des nombreux métiers de services dont tout un chacun a souligné le rôle essentiel durant cette crise. ».

Vous nous écrivez aussi que « (vous restez) » convaincue que l'épreuve inédite que nous traversons exige de chacun du sang froid, de la résilience, de la solidarité et un esprit de solidarité ». Alors qu'on meurt par centaine, par milliers dans les hôpitaux et dans les EHPAD, nous entendons le Ministre de l'économie et le président du MEDEF appeler les salariés à faire « des efforts ». Pour la l'Union Départementale FO, à l'instar de la commission exécutive de la CGT-FO, « afin de se donner les moyens de faire face à la

crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales (nous demandons) l'arrêt de la distribution des dividendes, et une fiscalité sur les hauts revenus et la spéculation boursière improductive. Cette revendication immédiate s'inscrit dans son appel de longue date à une refonte de la fiscalité afin d'en rétablir et renforcer la progressivité pour une redistribution des richesses. FO appelle à renverser, au profit du travail, la redistribution des richesses qui, depuis trop longtemps, a privilégié le capital et en particulier le capital financier. ». Nous restons donc, Madame la Préfète, comme l'immense majorité des salariés du Tarn, dans l'attente des réponses à nos revendications :

- La décision de maintenir fermés les crèches et les établissements scolaires du Tarn tant que ne seront pas garantis :
  - le dépistage systématique et régulier de tous les personnels, salariés et élèves ;
  - la commande de masques FFP2 dans chaque entreprise, administrations, crèches et établissements scolaires ;
  - la mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires (équipements de protection à hauteur des besoins, désinfection totale des locaux et matériels) dans les entreprises, les administrations, crèches et établissements scolaires ;
- L'abrogation de la loi de l'état d'urgence et des ordonnances qui en découlent comme celle du 15 avril 2020 ;
- Le maintien à 100% de la rémunération des salariés en chômage total et partiel ;
- L'exonération des factures du quotidien (eau, gaz, électricité...) de tous les allocataires bénéficiant du RSA ;
- L'interdiction des licenciements ;
- La relocalisation et nationalisation de toutes les entreprises indispensables aux besoins de la population.

Veuillez agréer, Madame la Préfète du Tarn, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Eric BELLOUNI